

Opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LIBRARY

DANS CE NUMERO

- LETTRE DE BRUXELLES (P. 1-4)

Turbulences monétaires ?

- L'OPINION DE LA SEMAINE (P. 5-7)

Du choix pour une banque
de sa politique internationale (I)

par Jacques de Fouchier
Président

Banque de Paris & des Pays-Bas

- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 8-10)

Conférence avec la Grande-Bretagne ; Décisions financières à Bonn ; La politique régionale.

- EUROFLASH (P. 12-46)

Sommaire Analytique, P. 12

Index Alphabétique, P. 43

N° 612 - 11 Mai 1971

~~LI~~

~~SV~~

~~JB~~

~~KL~~

~~EK~~

~~DS~~

MC

OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

Tél. : 704.53.20

Télex :

MUNDI-PARIS

27 989

CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i>	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i>	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i>	André GIRAUD
<i>Service Informations</i>	Guy de SAINT CHAMAS
<i>Service Études et Documentation</i>	Alain-Yves BUAT
<i>Institutions Européennes</i>	Gabriela KAHLLIG
	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

SIÈGE ET IMPRIMERIE SPÉCIALE D'OPERA MUNDI-EUROPE, 100, Av. Raymond Poincaré PARIS 16^e

Toute reproduction interdite, sauf accord.

Dépôt légal 2^e trimestre 1971

L E T T R E D E B R U X E L L E S

Bruxelles. - L'esprit européen n'a guère soufflé pendant les vingt heures de discussions ininterrompues que viennent d'avoir les Ministres des Finances des Six pour décider des mesures à prendre pour enrayer l'énorme pression exercée sur le mark par le déferlement en République Fédérale d'une masse de l'ordre de \$ 2 milliards de capitaux flottants misant sur une nouvelle réévaluation de la devise allemande. Il ne faut pas s'y tromper en effet, les résolutions prises au matin du 9 mai sont sans doute, du point de vue de la Communauté, les plus mauvaises possibles, celles que l'on redoutait le plus ici et que, jusqu'au dernier moment la Commission a espéré écarter. Les dispositions finalement retenues par le Conseil de Ministres font naître une profonde inquiétude sur l'avenir de l'Europe, en même temps qu'elles dissipent brutalement toute illusion sur l'étendue des sacrifices que les Etats membres sont présentement disposés à consentir pour la cause commune. De plus, leur conséquence immédiate sera d'entraîner une régression de la construction européenne, dont il est même impossible de prévoir le point d'arrêt.

L'essentiel de la résolution adoptée par le Conseil est que la République Fédérale et les Pays-Bas vont désormais laisser flotter leur monnaie, c'est-à-dire élargir les marges de fluctuations des taux de change du mark et du florin par rapport à leurs parités actuelles. Certes, il est dit que cet élargissement sera de durée limitée. Il est précisé aussi que la situation présente et les perspectives des balances de paiements des Etats membres ne justifient pas un changement des parités officielles et que celles-ci seront donc maintenues - ce qui signifie que la crise n'a pas de cause autre que spéculative et que la spéculation une fois jugulée, les choses seront remises en l'état. Enfin, il est réaffirmé - comme cela avait déjà été fait en octobre 1969 à l'occasion de la précédente attaque spéculative sur le mark, lorsque le cour de celui-ci avait fluctué jusqu'à ce que soit fixée sa nouvelle parité - qu'un système de taux de change flottant est incompatible avec le fonctionnement du Marché Commun.

Il est bien clair cependant que cette nouvelle aventure monétaire frappe la Communauté de manière beaucoup plus sévère que la précédente, d'abord dans la seule de ses réalisations qui soit achevée, la politique agricole commune et, en second lieu dans le plan mis sur pied pour assurer définitivement sa cohésion, l'Union économique et monétaire. Dans le domaine agricole, la clef de voûte du Marché Commun est l'unicité des prix dans les six pays membres, prix exprimés en unités de compte équivalant au dollar (dollar vert). Or les fluctuations en hausse du mark et du florin entraîneront en République Fédérale et aux Pays Bas une élévation des prix qui devra donner lieu à compensations - étant entendu que ces compensations ne se-

ront pas automatiquement du même montant puisque les fluctuations des deux monnaies ne seront vraisemblablement pas identiques. En d'autres termes le marché agricole se retrouve cloisonné par les anciennes frontières allemandes et néerlandaises, c'est-à-dire qu'il comporte trois zones de prix : la zone allemande, la zone néerlandaise et la zone du reste. Afin de minimiser dans la mesure du possible, sinon en droit du moins en fait, les conséquences de ce rétablissement des frontières, la Commission a obtenu que les mécanismes de compensation n'entrent en jeu qu'à partir d'un écart de 2,5 % dans le niveau des prix. Elle a fait admettre par le Conseil que la nécessaire lourdeur de ces mécanismes et donc le frein mis aux échanges de leur fait, conduirait, s'ils étaient maniés sans nuance, à des dommages beaucoup plus importants que ceux qu'ils seraient censés éviter.

Quant au plan d'Union économique et monétaire, sa mise en route devait être marquée, le 15 juin prochain, par un premier rétrécissement des marges de fluctuations des monnaies des Six entre elles. L'humour grinçant de la chose se passe de commentaires au moment où, loin de rétrécir, ces marges vont s'élargir dans des proportions que l'on serait bien en peine de déterminer exactement. De toute évidence, l'opération ne pourra être reprise - si elle doit l'être - qu'une fois définie à nouveau la parité des deux monnaies flottantes. Adeptes ici de la méthode Coué, Valéry Giscard d'Estaing, le Ministre français, parle de quelques semaines. Sans tomber dans un pessimisme noir, il semble pourtant que l'unité de mesure doive être exprimée plutôt en mois qu'en semaines. Pourquoi ? Tout simplement parce que chez les principaux intéressés, les Allemands, on ne cache nullement que la période de flottaison durera "quelques mois au moins ..."

Cette différence dans l'appréciation du terme présumé de la période en cause ne fait que traduire la différence dans la conception que l'on se fait de la situation à Paris et à Bonn. Une conception que l'on pourrait dire volontariste d'un côté, et pragmatique de l'autre. S'il ne s'agissait que d'un mauvais moment d'affollement monétaire à passer, et de réunir seulement les conditions d'un retour au statu quo ante, quelques semaines y suffiraient amplement. Mais on pense à Bonn qu'il serait illusoire d'imaginer que le jeu de l'offre et de la demande puisse faire revenir le mark à sa parité actuelle, contrairement au vœu inscrit dans la résolution du Conseil sur l'insistance du Ministre français. Il est plus que probable au contraire que le cours de la devise allemande s'inscrira finalement au-dessus de cette parité. Or, comme l'expérience de la réévaluation de 1969 a fait la preuve qu'une telle manipulation ne s'accompagne pas d'effets positifs durables capables de faire passer outre à ses inconvénients, les autorités allemandes sont, dans l'ensemble, hostiles à l'idée de la recommencer. Entre le refus de la réévaluation et la nécessité d'en terminer avec la spéculation, une seule voie reste ouverte : un taux de change flottant pendant une durée relativement longue, à l'exemple de ce que le Canada, dans un contexte d'ailleurs dissemblable, pratique pour son dollar.

Si la flottaison du mark ne devait être qu'une parenthèse de courte durée, il n'y aurait que demi-mal pour la Communauté. Peut

être même cette sévère prise de conscience de sa vulnérabilité pourrait-elle inciter les Etats membres à tourner ce mal en bien en accélérant leur intégration économique et monétaire. Mais si cette parenthèse doit être longue, c'est toute la philosophie de la Communauté - pour ne pas parler des textes - qui est battue en brèche : le Marché Commun n'est plus qu'une zone de libre échange industriel à peine plus cohérente que la zone de libre échange européenne (AELE), puisque, du fait de l'évolution de la conjoncture internationale, le tarif extérieur commun dont elle s'est entourée perd sans cesse de sa signification. On ne peut donc pas ne pas se poser la question de l'avenir de la Communauté.

En pratique d'ailleurs, si la République Fédérale s'est officiellement pliée à la règle communautaire qui veut que toute mesure touchant la valeur des monnaies fasse l'objet d'une "consultation" entre les Six, sa décision était prise avant même la réunion de Bruxelles. Au Conseil, le Ministre allemand, M. Schiller, a demandé de manière formelle - alors qu'il ne l'avait que "suggéré" à Hambourg il y a quinze jours - que toutes les monnaies de la Communauté soient laissées libres de flotter, ce qui, à son sens, serait la meilleure façon d'en finir avec la spéculation. Bien entendu, il s'est heurté à l'opposition de la France et de l'Italie - que l'état de leur économie ou une rigoureuse réglementation de change mettent présentement à l'abri de cette spéculation. Ainsi a-t-il fait admettre que la flottaison du mark, accompagné du florin, soit tenue pour un moindre mal. De même a-t-il joué de l'opposition de l'Italie, de la Belgique et des Pays-Bas contre des mesures d'ensemble de dirigisme monétaire pour que le Conseil ne se prononce pas autrement qu'en principe sur les dispositions autoritaires préparées par la Commission pour "décourager les entrées excessives de capitaux et neutraliser leurs effets sur la situation monétaire intérieure". En d'autres termes, Bonn a obtenu satisfaction sur toute la ligne, et la question peut se poser de savoir comment le gouvernement fédéral se propose de concilier désormais sa politique monétaire et sa politique européenne. Il est vrai que, si l'on en croit M. Schiller, "la flottaison d'une monnaie s'inscrit dans le concept de l'Union économique et monétaire, qui doit être une Union de stabilité".

Quoiqu'il en soit, le Conseil doit maintenant délibérer avant le 1er juillet sur le train de mesures antispéculatives que la Commission avaient préparées, et qui maintenant pourraient, selon elle, réduire la durée de la flexibilité reconnue aux taux de change du mark et du florin. Il s'agit essentiellement du contrôle des transactions en capital, de la taxation des dépôts de non européens dans les banques des pays membres, ou au moins de la suppression des intérêts servis à ces dépôts, de l'augmentation des réserves obligatoires de banques, de la réglementation du marché de l'euro-dollar (les erreurs de gestion commises par l'Allemagne dans ce dernier domaine ne sont pas étrangères à la crise), de l'instauration d'un double marché des changes à la manière belge, l'un pour les opérations courantes, l'autre pour les opérations en capital. La République Fédérale ne verra certainement pas de gaité de coeur porter de telles propositions sur la table du Conseil, tant elles sont contraires aux principes libéraux

qu'elle entend prendre pour guide de son action. Il lui sera cependant difficile, semble-t-il, d'éviter de souscrire au moins verbalement à quelques unes d'entre elles, sous peine de voir tomber la caution communautaire qu'elle vient d'obtenir pour la flexibilité de son taux de change. D'ici là, il est vrai, les données du problème se seront encore compliquées en raison de l'avancement de la négociation avec la Grande-Bretagne.

Voici donc les Six aux prises avec une nouvelle difficulté, et de taille, sur le laborieux chemin de l'intégration. Mais il est à penser qu'ils devront la résoudre eux-mêmes, sans pouvoir escompter le moindre secours de l'extérieur. Depuis des années, on tend en Europe à attendre ce secours, ce qui permet de justifier l'immobilisme dont on fait preuve devant le fonctionnement jugé mauvais du système monétaire international. Depuis des années, on attend le retour à l'équilibre de la balance américaine des paiements. Or s'il est vrai que le déséquilibre de cette balance n'est pas étranger aux troubles monétaires de l'Europe, on peut s'étonner que les Européens s'en remettent au bon vouloir d'un tiers pour régler un problème dont on reconnaît par ailleurs qu'il est précisément à l'avantage de ce tiers. C'est vouloir faire de la vertu la base des relations internationales, ce qui n'est sans doute ni pour aujourd'hui ni pour demain.

Faut-il redire que si, pris individuellement, les pays d'Europe ne peuvent guère exercer de pression sur les Etats-Unis pour obtenir une modification des règles du jeu monétaire, unis ils seraient au contraire en mesure de le faire. Mais c'est alors seulement qu'ils pourraient, le cas échéant, retourner à l'Amérique le propos souverainement détaché du vice président Agnew qualifiant les événements présents de "turbulence monétaire provisoire".

L'OPINION DE LA SEMAINE

DU CHOIX POUR UNE BANQUE DE SA POLITIQUE INTERNATIONALE (I)

par Jacques de Fouchier
Président de la Banque de Paris & des Pays-Bas

Le carnet mondain des journaux financiers est particulièrement chargé depuis quelque temps : les mariages bancaires annoncés y sont nombreux. Ces mariages sont de types divers : les uns sont bilatéraux, suivant le style classique; les autres sont plurilatéraux, suivant un style plus moderne. Beaucoup de ces unions plurilatérales, au surplus, laissent entendre que la pluralité à laquelle elles sont parvenues n'est pas définitive, et que d'autres partenaires sont attendus. Comme ces derniers ne sont pas désignés, cela ajoute beaucoup de piquant aux choses et suscite parfois quelques concurrences. Il arrive enfin que telle ou telle annonce de mariage coïncide avec la naissance d'enfants - je veux parler de créations communes - plus ou moins prématurés.

Cette effervescence matrimoniale témoigne à tout le moins d'une reconsidération, par les principales banques, de leur politique internationale. Naturellement, il y a à ce fait des motivations d'ordre très général sur lesquelles il n'est pas besoin d'insister : l'internationalisation, ou multinationalisation puisque le terme est davantage à la mode, est une loi fatale, une nécessité absolue pour des entreprises ayant acquis des dimensions nationales.

Cette nécessité pèse sur toutes les entreprises, mais tout particulièrement sur les banques. Car celles-ci ne sont pas seulement des organismes de collecte ou de redistribution de l'argent : ce sont peut-être d'abord des organismes de services, services de toute nature, mais notamment services d'information. Or l'information qu'elles apportent à leur clientèle sera d'autant plus valable qu'elle sera plus internationale. En second lieu, cette loi naturelle de croissance vers l'extérieur est particulièrement vraie pour les banques qui connaissent dans leur pays certaines contraintes particulières dans leur développement. Je pense notamment aux banques des Etats-Unis. Il me paraît certain que le fait, pour elles, d'avoir vu leurs activités limitées dans leur propre pays a eu pour effet, en fonction de la tendance naturelle des êtres vivants à croître, de les pousser vers une expansion externe. Les banques américaines ont ainsi donné les premières l'exemple d'une large croissance internationale. Cette ten-

dance a été largement renforcée par les réglementations américaines liées au déficit de la balance des paiements : c'est un fait que le grand rush des banques américaines vers l'Europe date précisément de l'"equalization tax" de 1963 et de la réglementation, dite de restrictions volontaires, de janvier 1965. A cette époque, les banques américaines ont très bien vu qu'il leur fallait "suivre leur clientèle" et que, pour continuer à lui rendre service hors des frontières américaines, il fallait qu'elles aillent elles-mêmes s'implanter en dehors de ces frontières.

On peut donc dire qu'il y a de fortes motivations générales à l'internationalisation pour les banques et des motivations particulières pour les pays où la réglementation bancaire impose certaines contraintes. Mais il y a aussi des motivations particulières aux différents établissements, et qui sont différentes selon les catégories auxquelles appartiennent ceux-ci. Ainsi, en France, à la suite d'une modification de la réglementation, il n'existe plus de banques de dépôts d'une part et de banques d'affaires de l'autre. Toutes les banques d'affaires, ou quasiment toutes, se sont transformées en banques de dépôts. Mais cette modification purement juridique n'a rien changé de fondamental dans la vocation particulière des différents établissements. Il est parfaitement clair que les banques d'affaires devenues banques de dépôts, tout en ayant acquis des structures particulières, ont toutes gardé profondément leur vocation de banques d'affaires. La distinction reste donc nette entre les banques d'affaires et les banques de dépôts, aussi nette qu'elle l'est aux Etats-Unis et en Angleterre entre les banques commerciales et les "clearing banks" d'un côté, les "investment banks" et les "merchant banks" de l'autre. Or, en face du problème de l'expansion internationale, les motivations des unes et des autres ne sont pas les mêmes.

Pour les banques de dépôts, qui s'adressent à un vaste public de particuliers et qui mesurent largement leur expansion au nombre de leurs guichets, l'expansion internationale, c'est d'abord la construction de très grands réseaux, seul moyen de faire face à la concurrence des plus grandes banques mondiales, qui se trouvent être les banques américaines. Il est certain que pendant les années 1965 à 1968/69, les banques américaines sont apparues, du fait de leur installation simultanée dans tous les pays européens, comme les seules banques véritablement européennes en Europe. Il n'y a pas lieu de s'étonner que cet aspect du problème ait fortement frappé les banques européennes à guichets et qu'elles aient cherché à créer elles-mêmes des réseaux qui puissent valablement faire concurrence à ceux de leurs très grands confrères.

Pour les banques d'affaires, les motivations ne sont pas du tout les mêmes. Il n'est pas question pour elles d'inscrire sur une carte d'Europe ou du Monde une multitude de petits points rouges figurant l'implantation de leurs guichets. Cette forme de publicité leur est manifestement interdite, car comparées aux cartes des banques de dépôt, les leurs paraîtraient dérisoires. Leur objectif est tout différent : il est d'étendre le réseau de relations et d'informations qu'elles s'efforcent de mettre à la disposition des grandes affaires qui sont leurs clientes naturelles. Il est aussi de mettre à la disposition de ces grandes affai-

res toutes les techniques financières nouvelles qui peuvent être élaborées dans les différents points, sinon de la planète, du moins du monde occidental, et Dieu sait que cet effort de novation a été grand depuis 20 ans. Le problème des banques d'affaires est donc de s'efforcer d'être présentes dans les différents points du monde où se prennent les grandes décisions financières et économiques, de manière à appréhender en temps utile ces décisions et à pouvoir les communiquer à tel ou tel client susceptible d'en tirer parti. En un mot, les banques d'affaires s'efforcent de jouer, à l'échelle internationale, le rôle de "catalyseur" de l'évolution économique qui est en fait leur mission profonde.

L'expansion internationale des banques d'affaires a également un objectif accessoire, qui est de suivre sur le plan bancaire les investissements industriels qu'elles réalisent. Pour elles en effet, la rentabilité d'un investissement, ce n'est pas simplement sa rentabilité directe, c'est aussi sa rentabilité indirecte, c'est-à-dire les retombées financières et bancaires provenant d'un investissement ou d'une participation plus ou moins dirigeante dans une affaire. Pour recueillir ces retombées, il faut bien en créer le réceptacle, c'est-à-dire s'installer bancairement dans les pays où l'on a investi. Mais il est clair qu'il s'agit là d'une motivation de banque d'affaires, et non d'une motivation habituelle d'établissement de crédit.

Quels sont les instruments dont disposent les banques qui ont décidé d'avoir une politique d'expansion internationale. On peut les ranger en trois catégories : d'abord ceux qui sont autonomes pourrait-on dire, parce qu'à la disposition de la seule banque qui décide de s'en servir; ensuite, les alliances; enfin, la participation aux marchés monétaires et financiers internationaux.

Parmi les instruments autonomes, on trouve en premier lieu les bureaux de représentation. Les avis sont partagés sur cet instrument dont on peut, tour à tour, souligner les avantages et les inconvénients. Je me bornerai à citer un de ses très grands avantages, qui est de ne pas poser de problème de concurrence entre la banque représentée et les banques du pays où se fait l'implantation. Il laisse donc ouverte la possibilité d'une politique d'association. Mieux : il peut être le support et le moyen d'une telle politique.

Dans la même catégorie, on trouve ensuite les implantations directes à l'étranger, instrument qui m'est plus familier que le précédent parce que, la Banque de Paris et des Pays-Bas étant installée de longue date à l'étranger, j'en connais les avantages et les inconvénients. Il y aurait évidemment beaucoup à dire sur la forme de ces implantations, et notamment sur le choix entre la formule de la succursale et celle de la filiale. Je me contenterai cependant d'indiquer que, contrairement au bureau de représentation, l'implantation directe risque de gêner, voire d'interdire, la politique d'alliance - et cela pour toutes les banques, qu'elles soient d'affaires ou de dépôts. En effet, l'implantation directe concurrence les banques nationales des pays d'accueil, et elle le fait d'autant plus que les implantations sont plus étendues et moins spécialisées: l'alliée risque donc de concurrencer la filiale et, inversement, la filiale risque de pâtir d'une collaboration étroite avec l'alliée. Par conséquent, il y a presque antinomie entre l'implantation directe et l'alliance.

(à suivre)

L E S C O M M U N A U T E S A U T R A V A I L

CONFERENCE AVEC LA GRANDE-BRETAGNE.- Sous le coup de la session tenue "en catastrophe" la veille par leurs collègues des Finances, les Ministres des Affaires Etrangères se sont réunis le 10 mai pour préparer la session ministérielle à "Sept" prévue pour le 11 avec les Britanniques. Sans les événements monétaires de la semaine écoulée, cette session se serait tenue dans de bonnes conditions, notamment après l'annonce de la rencontre Pompidou-Heath.

Dans les jours précédents, le gouvernement français avait présenté à ses partenaires une proposition de méthode relative à la discussion avec Londres du problème du financement des dépenses européennes. Cette proposition vise essentiellement à simplifier le débat à éviter que l'on ne se perde dans des ergotage des principes ou que, pire, on en vienne à introduire dans le règlement des Six des critères qui ne s'y trouvent pas pour le moment. Paris dit simplement : appliquons à la Grande Bretagne, exactement dans les mêmes conditions qu'à nous mêmes, le Règlement financier définitif. Mais, pour ménager une transition, fixons pour chaque année la décote en pourcentage qui sera accordée aux Anglais.

A partir de ce schéma, évidemment, tout reste à faire. C'est-à-dire qu'il faut entrer maintenant dans la discussion des chiffres. Si l'on appliquait le règlement financier aux Anglais, ceux-ci devraient verser la première année une contribution de 14 %. De quel pourcentage doit-on réduire ce tarif ? Il faut d'ailleurs reconnaître que les Britanniques avaient proposé cette méthode il y a déjà bien longtemps. Ce qui incline à penser que les délais mis à la discussion de ce problème étaient essentiellement tactiques et qu'ils ont permis la discussion d'autres sujets importants ... La méthode proposée par la France devait être bien accueillie par ses partenaires. Comment d'ailleurs pouvait-il en aller autrement dès lors qu'il s'agissait d'accélérer la négociation !

On s'attendait également que le gouvernement français ferait au Conseil certaines offres nouvelles concernant le régime à accorder aux exportations de sucre du Commonwealth, et certains espéraient sur ce sujet des progrès appréciables. En revanche, nul n'espérait de pas important dans le secteur monétaire, après le rapport du groupe ad hoc - qui fait apparaître de sérieuses divergences entre la France et ses partenaires - ni en ce qui concerne les importations de beurre de Nouvelle Zélande.

La conférence ministérielle des Sept (dont on envisageait qu'elle se poursuive mercredi) devrait donc marquer des progrès en matière de financement, peut-être en matière agricole et, sans doute, permettre de dégager un accord, par ailleurs, à propos de l'Euratom et des contingents tarifaires réclamés par les Britanniques.

DECISIONS FINANCIERES A BONN.- Outre la décision de laisser flotter le mark, le gouvernement fédéral a pris, après le run enregistré sur la devise nationale au cours de la semaine dernière, un certain nombre de mesures dites de stabilisation : réduction, au titre du budget 1971, de DM 1,5 milliard des dépenses de l'Etat Fédéral et des Laender; diminution à concurrence de DM 2,4 milliards, du recours au crédit par l'Etat fédéral, les Laender et les collectivités locales; affectation des plus-values fiscales au Fonds de péréquation conjoncturelle; suspension de tout paiement d'intérêts aux dépôts de non résidents dans les banques allemandes (ce qui est l'une des mesures préconisées par les Commission lors du Conseil de Ministres des Finances du 9 mai).

LA POLITIQUE REGIONALE.- C'est sur le développement des régions agricoles considérées comme prioritaires au sens du deuxième Programme de politique économique à moyen terme ainsi que de la résolution du Conseil du 25 mars dernier, que porteront les premières propositions concrètes de politique régionale communautaire, actuellement en voie d'élaboration par la Commission.

Les orientations générales de ces propositions - qui ont été exposées par M. Borschette, membre de la Commission plus particulièrement responsable des problèmes régionaux - ont trois directions principales :

- 1°) Une action de développement régional à proprement parler. A cet effet, une aide financière sous forme de bonification d'intérêts serait accordée aux entrepreneurs disposés à procéder à des investissements productifs et d'infrastructure dans les régions prises en considération. Cette aide présuppose la création effective du Fonds de bonification de politique régionale prévu dans les propositions initiales de la Commission en matière de politique régionale - propositions soumises au Conseil depuis 1969. Pendant une période de cinq ans, ce Fonds disposerait chaque année d'un capital d'Uc 50 millions devant lui permettre des bonifications d'intérêt de 3 % sur les investissements en cause. En même temps, la Banque Européenne d'investissement serait invitée à intensifier son action sous l'angle régional, et les gouvernements des pays membres devraient en faire autant.

- 2°) Une action de conversion industrielle dans les régions agricoles prioritaires, consistant en l'octroi d'une prime d'un montant d'Uc 1500 pour chaque nouvel emploi non agricole créé. Cette

prime serait versée (à raison d'Uc 50 millions par an pendant une période de cinq ans) par le FEOGA, ce qui réclamera l'adoption par le Conseil de Ministres d'un règlement ad hoc. Elle s'apparenterait aux primes payées dans le cadre du Traité CECA à l'occasion des investissements effectués dans les régions touchées par la régression charbonnière ou sidérurgique, et créateurs d'emplois nouveaux en faveur d'anciens mineurs ou travailleurs métallurgistes.

- 3°) Une action de réadaptation des anciens agriculteurs touchés par la restructuration des régions agricoles. Là, ce sera le Fonds social européen qui devra intervenir.

Ces propositions devront encore faire l'objet de consultations entre les différents services de la Commission avant de pouvoir être approuvées en vue de leur transmission au Conseil de Ministres. Lors d'une première discussion au sein de la Commission, c'est surtout le problème de la définition de la "région agricole prioritaire" qui a retenu l'attention. Les dépenses de développement régional et de conversion industrielle étant considérables, il s'agit en effet de limiter autant que possible les régions devant bénéficier d'une aide communautaire au titre de la politique régionale. C'est pourquoi les experts de la Commission souhaiteraient conférer le caractère de région agricole prioritaire aux seules régions du Mezzogiorno italien, du Sud-Ouest de la France et de la Basse Bavière.

Les discussions qui se sont déroulées précédemment avec les experts nationaux laissant craindre qu'il soit difficile d'écartier toute préoccupation de "juste retour", ce qui aurait évidemment pour conséquence d'amoindrir l'effet recherché qui consiste précisément à appuyer seulement les régions les plus défavorisées dont l'existence compromet l'équilibre structurel qui est la condition indispensable de la mise sur pied d'une Union économique monétaire.



E U R O F L A S H

- P. 15 - ASSURANCES - Allemagne: Un accord KÖLNISCHE LEBENSVERSICHERUNG / DRESDNER BANK.
- P. 15 - AUTOMOBILE - Grande-Bretagne: Un accord AUDI NSU/THOMAS TILLING.
- P. 15 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: RHEINISCH-WESTFÄLISCHE KALKWERKE augmente sa participation dans YTONG; Resserrement des accords STREIF/NECKERMANN. Italie: ITALCEMENTI porte à 81,8 % son contrôle sur CALCI & CEMENTI DI SEGNI.
- P. 16 - CAOUTCHOUC - Allemagne: DARDANO MANULI s'installe à Offenbach. Yougoslavie: Les accords METZELER/TOMOS.
- P. 17 - CHIMIE - Allemagne: Association germano-américaine dans DERUSTIT ARROW; FARBWERKE HOECHST prend 25 % dans SPIES-HECKER & C°. Belgique: Création d'AKZO COATING BELGIUM. France: Association franco-japonaise dans DICAS CHIMIE, et franco-britannique dans CRODA FRANCE; TRANSALPES-SOPARGIL & CIE appartient à RHONE-POULENC. Italie: Une licence UGINE KUHLMANN pour LIQUICHIMICA AUGUSTA. Luxembourg: Constitution définitive de DU PONT PHOTOLUX. Pays-Bas: VENTRON s'installe à Rotterdam, et UPJOHN à Den Bosch.
- P. 19 - COMMERCE - Italie: Seconde filiale à Milan pour METRO-SB-GROSSMÄRKTE; Association italo-yougoslave dans MIRBA COMMERCE. Pays-Bas: GREAT UNIVERSAL STORES réorganise son contrôle sur WEHKAMP ALG. POSTORDER COMBINATIE.
- P. 20 - CONSEIL ET ORGANISATION - Belgique: EGON ZEHNDER INTERNATIONAL transforme en filiale sa succursale de Bruxelles. France: Association franco-allemande dans FIDUCIAIRE DE FRANCE & D'AFRIQUE; Création de SOGETI FORMATION. Italie: EGON ZEHNDER INTERNATIONAL transforme en filiale sa succursale de Milan.
- P. 21 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: UNITED ELECTRIC CONTROLS s'installe à Munich. Belgique: Réaménagement des intérêts communs PHILIPS/ACEC; TRINDEL ouvre une succursale à Bruxelles. France: Les négociations LA RADIOTECHNIQUE/SCHNEIDER RADIO TELEVISION. Italie: Accord CANDY/KELLY ITALIANA.
- P. 23 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: B.S.L. KULLAGER SERVICE est filiale de H. BRAMMER GROUP LTD; BLACK & DECKER s'installe à Offenbach, et AUTOMATICA à Troisdorf; SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON se défait de HALBERG MASCHINENBAU au profit de WORTHINGTON SIMPSON; MILTON ROY négocie la prise de 50 % dans BRAN & LÜBBE. Belgique: Asso-

ciation helvète-belge dans FRANCIA-HOVAL; ROCKWELL ferme sa succursale de Bruxelles. France: KEIPER-FRANCE est à capital allemand, et JET AGE SYSTEMS à capital suisse. Grande-Bretagne: CALORSTAT ouvre une succursale à Baldock/Herts. ; LYONNAISE DES APPLICATIONS CATALYTIQUES accorde sa représentation à KAY & C° (ENGINEERS). Italie: Seconde filiale à Milan pour STUDEBAKER WORTHINGTON. Japon: Association franco-japonaise dans NIPPON BIC. Suisse: SE FAHRZEUGWERKE réorganise sa filiale de Spreintebach/Aargau.

- P. 26 - EDITION - Allemagne: Association SIEMENS/PHILIPS dans POLYDOR INTERNATIONAL. France: Négociations de la CIE PHONOGRAPHIQUE FRANCAISE BARCLAY avec LIBRAIRIE HACHETTE et avec PHILIPS; Négociations SONY/HACHETTE. Italie: Négociations SONY/MONDADORI. Pays-Bas: Association SIEMENS/PHILIPS dans PHONOGRAM INTERNATIONAL.
- P. 27 - ELECTRONIQUE - Allemagne: OVERSEAS MARKETING CORP. transforme en filiale sa succursale de Cologne. Belgique: TRAITEMENT DE L'INFORMATION TECHNIQUES NOUVELLES s'installe à Bruxelles; PARSONS & WILLIAMS ouvre une succursale à Bruxelles. Brésil: CIT-ALCATEL s'installe à Sao Paulo. France: STORNO est à capital danois, et ETS MARBER à capital belge. USA: Un accord THOMSON-CSF/NORTHROP.
- P. 28 - ENGINEERING - Belgique: Réorganisation du capital de CONSTRUCTIONS & ENTREPRISES INDUSTRIELLES. France: FLUOR FRANCE est à capital américain; BANQUE DE L'INDOCHINE est à l'origine de CIE FRANCAISE D'ENGINEERING. Italie: BELOIT ferme sa filiale de Milan. Pays-Bas: DELTA THERMAL TECHNOLOGY s'installe à La Haye.
- P. 30 - FINANCE - Espagne: CENTRALE DE BANQUE cède à BANQUE DE L'INDOCHINE son agence de Gibraltar. France: HAMBRO AMERICAN BANK & TRUST ouvre une succursale à Paris; Nouveaux actifs pour SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON. Italie: INVESTOR CAPITAL TRUST ouvre une succursale à Milan. Luxembourg: SEABORD est à l'origine de RELIANCE MANAGEMENT. USA: BANQUE NATIONALE DE PARIS prend le contrôle absolu de FRENCH AMERICAN BANKING.
- P. 31 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: Concentration au profit d'EINBECKER BRAUHAUS. France: Création d'INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DE SUCRERIE. Pays-Bas: REMMICK est filiale de HOLTZ & WILLEMSEN.
- P. 32 - METALLURGIE - Allemagne: COPE ALLMAN cède GEBR. KÖLLISCH à THE GILLETTE; MANNESMANN et THYSSEN développent WÄLZLAGGEROHR. Belgique: METALLURGIQUE DE SENEFFE est à capital suisse; SIEGENER AG GEISWEID ouvre une succursale à Bruxelles. Congo: STE HAMOUI passe sous le contrôle de PECHINEY. France: STAHLBAUWERKE MÜLLER OFFENBURG s'installe à Strasbourg; Concentration au profit d'EUROMECA. Grande-Bretagne: SAMESREUTHER MÜLLER SCHUSS confie sa représentation à K.W. CHEMICALS. Pays-Bas: Association néerlandaise-américaine dans LIPS LEVOLOR.

- P. 34 - PAPIER - Allemagne: UNION WELLPAPPEN est à capital néerlandais; Concentration au profit de PAPIERWERKE WALDHOF-ASCHAFFENBURG. France: STORA KOPPARBERGS BERGSLAG s'installe à Paris; PACKITALIA INTERNATIONAL ouvre une succursale à Paris; LA ROCHETTE-CENPA cède CELLUNAF à NATIONALE ALGERIENNE DES INDUSTRIES DE LA CELLULOSE. Italie: CARTIERE RIUNITE DONZELLI & MERIDIONALI se défait de SACCHETTIFICIO PRIMO LOMBARDINI.
- P. 35 - PETROLE - Italie: AMERICAN PETROFINA EXPLORATION ouvre une succursale à Milan.
- P. 36 - PHARMACIE - Allemagne: METABOLIC s'installe à Francfort. Belgique: Une fusion donne naissance à NATIONALE BELGE DES PARFUMS & EXTENSIONS. France: Concentration au profit de LABORATOIRES PHARMASCIENCE; DIOSYNTH FRANCE est filiale d'AKZO. Italie: DIOSYNTH (ITALIA) est filiale d'AKZO; TREPICA ITALIA acquiert des actifs industriels à Dresano/Milano. Pays-Bas: Association BAYER/GIST BROCADES. USA: INSTITUT MERIEUX participe à la création de HUMAN TRANSPORTATION IMMUNOLOGY.
- P. 37 - PLASTIQUES - Allemagne: SIGMAFORM s'installe à Stuttgart.
- P. 38 - PUBLICITE - Espagne: DELPIRE ADVICO s'installe à Madrid. Italie: TEAM WERBEAGENTUR transforme en filiale sa succursale de Milan; ERIC GARROTT ADVERTISING prend le contrôle de DORLAND CRAWFORD ITALIANA. Pays-Bas: DORLAND & GREY transforme en filiale sa succursale d'Amsterdam.
- P. 39 - TEXTILES - Allemagne: EXQUISITE FORM INDUSTRIES INC. FINANCE est filiale de THE SUMMIT ORGANISATION; Belgique: DANLON HIN BELGIË est à capital danois. France: Association LE CARBONE-LORRAINE/RHONE-POULENC TEXTILES dans SEROFIM. Italie: COATS PATONS prend indirectement le contrôle de LAMPROM.
- P. 40 - TOURISME - Belgique: Nouveaux actionnaires pour SODEXHO BELGIQUE. Grande-Bretagne: CITEL FRANCE s'installe à Londres. Luxembourg: PAN EUROPEAN ASSOCIATES est à capital américain.
- P. 41 - TRANSPORTS - Union Sudafricaine: AGENCE MARITIME INTERNATIONALE devient actionnaire de CARRUTHERS SPENCE.
- P. 41 - VERRE - Belgique: ENTREPRISE PHILIPPE LASSARAT s'installe à Lessines. Italie: Concentration au profit de VETROBEL.
- P. 42 - DIVERS - Allemagne: Création d'ITAL MÖBELVERTRIEB (représentation de meubles italiens). Belgique: SIRCO INTERNATIONAL (maroquinerie) s'installe à Bruxelles.

